Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260312-DCM2026326-DE

2026/3/26

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 6 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

Présents (15) :

M.	LEBOUVIER	David
M.	ERARD	Joseph
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	PIGEON	Véronique
M.	ROYER	Didier
Mme	CORNEC	Chrystèle

M.	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	HELIES	Karine
M.	ROY	Johann

Absents excusés (6) dont (4) pouvoir :
Madame GEORGEAULT Valérie a donné pouvoir à Madame Fiona DELAUNAY.
Madame CHARRAUD Isabelle a donné pouvoir à Madame Véronique PIGEON.
Monsieur FROC Dominique a donné pouvoir à Monsieur Joseph ERARD.
Madame DALLÉ Lorane a donné pouvoir à Madame Corinne GILLETTE.
Monsieur PRIGENT Joël.
Madame DESGUERETS Chrystèle.

Absents (4) :
Madame CORNÉE Christelle.
Monsieur LEMOINE Loïc.
Madame ROGER Ramatoulaye.
Madame ANDRE BENOUAHADA Marine.

Secrétaire de séance : Madame DELAUNAY Fiona.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260312-DCM2026326-DE

7- BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'avis des commissions finances en date des 16 février et 3 mars 2026,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget assainissement de la commune de Rives-du-Couesnon,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de la commune de Rives-du-Couesnon,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

L'assemblée est invitée à désigner un président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget assainissement, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Joseph ERARD est désigné président de séance en sa qualité de 1er adjoint délégué aux finances.

Monsieur ERARD, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget assainissement.

L'exécution du budget assainissement est arrêtée à la somme de 242 572,68 € en recettes et 207 984,76 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 150 163,31 € en recettes et 121 524,69 € en dépenses pour un résultat excédentaire de la section de 28 638,62 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 92 409,37 € et les dépenses à 86 460,07 € soit un résultat excédentaire de 5 949,30 €.

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Résultat de l'exercice			
Fonctionnement	121 524,69 €	150 163,31 €	+ 28 638,62 €
Investissement	86 460,07 €	92 409,37 €	+ 5 949,30 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260312-DCM2026326-DE

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (-8 817,32 €) et [illegible] dépenses d'investissement (- 2 309,53 €), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 23 461,07 €.

Section	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)	Résultat cumulé (en €)	Différence Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture (en €)
Fonctionnement	20 854,06	28 638,62	49 492,68	0	49 492,68
Investissement	-29 671,38	5 949,30	-23 722,08	-2 309,53	-26 031,61
Total	**-8 817,32**	**34 587,92**	**25 770,60**	**-2 309,53**	**23 461,07**

Après présentation du CFU 2025 du budget assainissement, Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Monsieur Joseph ERARD invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU du budget assainissement de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de la commune de Rives-du-Couesnon,

CHARGE Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

MAIRIE de RIVES-DU-COUESNON
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance,
Fiona DELAUNAY